

AVIS PUBLIC

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q c. A-19.1), par la présente, cet avis public est donné par le soussigné directeur général et secrétaire trésorier que lors de la séance ordinaire du Conseil Municipal, qui se tiendra le 13 août 2024 à compter de 18h45 à l'hôtel de ville sise au 1, rue de l'Église sud, Lacolle, il sera statué de la demande de dérogation mineure suivante ;

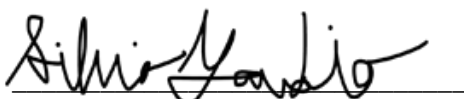
IMMEUBLE VISÉ : Cette demande de dérogation mineure est faite en regard des immeubles connus et désignée comme étant le lot 4 938 555 du cadastre du Québec sis au 7-9 rue Van Vliet, Lacolle.

NATURE ET EFFET DE LA DEMANDE : La dérogation mineure est demandée en regard de certains éléments dérogoatoires à la réglementation en vigueur concernant un garage isolé projeté pour un usage commercial dans la zone M-2 afin de permettre :

- D'autoriser une hauteur des murs de 4,88 mètres du garage isolé projeté ce qui est dérogoatoire en regard du 3^e paragraphe de l'article 61 du règlement de zonage RU-2021-0204 qui prévoit une hauteur maximale des murs à 4 mètres;
- D'autoriser une hauteur des portes à 3,63 mètres du garage isolé projeté ce qui est dérogoatoire au 4^e paragraphe de l'article 61 du règlement de zonage RU-2021-0204;
- D'autoriser l'implantation d'un garage isolé projeté d'une superficie de 87 mètres carrés ce qui est dérogoatoire en regard du 5^e paragraphe de l'article 61 du règlement de zonage RU-2021-0204 qui prévoit une superficie maximale de 55 mètres carrés dans le périmètre urbain;

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil Municipal relativement à cette demande de dérogation mineure lors de l'assemblée ordinaire du 13 août 2024.

Donné à Lacolle en ce vingt-neuvième jour du mois de juillet de l'an deux mille vingt-quatre.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Silvio Gaudio", is written over a horizontal line.

Silvio Gaudio
Directeur général et secrétaire-trésorier